Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260624-DE2026_47-DE

COMMUNE DE LA MOTTE (22600)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLÉE, Maire.

Convocation : 18 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	18
Représentés :	0
Absents :	1
Votants :	18

Présents : Martine VALLEE - Hervé LE DOUCEN – Céline BEAUFARON – Guillaume DUCRETTET - Laurence FERNANDEZ – Jean Michel COUËSBOT - Paulette GICQUEL - Nathalie LE MOUËL - Alex NIVET - Vincent SAVALLE - Carole LE MERCIER - Guillaume JEGO - Aurore DELMAS - Jocelyne LE TINNIER – Michel HARNOIS – Olivier JEGARD - Christelle URVOIX – Lynda LE CAM

DELIBERATION N° **2026/47**

Absent : Stéphane FOUCAULT

Secrétaire de séance : Carole LE MERCIER

POINT DE SITUATION SUR L'ETANG DE BEAULIEU

Jean Michel COUËSBOT rappelle que les fortes pluies de l'hiver dernier ont endommagé la digue de l'étang créant une brèche dans celle-ci.
Afin de devancer une forte mortalité des poissons lors d'épisodes de fortes chaleurs estivales, début mai contact a été pris auprès du service environnement de Loudéac Communauté.
Les techniciens de Loudéac Communauté sont venus constater l'abaissement du niveau de l'eau et ont sollicité la fédération départementale de pêche.
Après rendez-vous sur site, afin de préserver les poissons, il a été décidé d'organiser une pêche de sauvegarde.
Pour réaliser cette pêche, il est nécessaire d'abaisser fortement le niveau d'eau. Considérant que l'organe de vidange est cassé et enfoui dans la vase, il a été décidé de perforer la buse du ponton de la digue. La vidange n'étant pas assez rapide, il a été nécessaire de perforer de nouveau la buse afin de permettre de réaliser la pêche de sauvegarde le 19 juin.

Jean Michel COUËSBOT informe qu'afin d'évoquer les travaux à prévoir, la commission environnement s'est réunie lundi 15 juin 2026. Il précise, que 3 techniciens du pôle environnement de Loudéac Communauté (M. LE CORFF, Mme LE MAUX et M. GUILLEROT) ont participé à cette commission : le compte rendu a été transmis aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Valide** le principe visant à désigner un bureau d'étude afin d'estimer le coût des différents scénarios de travaux
- ✓ **Demande** à Mme la Maire de solliciter des bureaux d'études afin de proposer des devis pour cette étude.

Secrétaire de séance
Carole LE MERCIER

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

MAIRIE DE LA MOTTE 22600